

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par

Mme Lavalette, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Taché de la Pagerie, M. Bentz, Mme Mélin,
M. Marchio, M. Muller, Mme Dogor-Such, Mme Levavasseur, M. Frappé et M. Catteau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.